[Paulee]
26605
FRC 3-26605
Case FRC 12764

RÉFLEXIONS

Sur l'état des Finances de la République.

Le pays le plus fécond en ressources, celui que sa population et les richesses de son territoire mettent au premier rang, la France, se désorganise par l'état affligeant de ses finances.

Cette situation ne peut durer; on peut remédier à ses maux, il faut le faire; il faut de grandes mesures; il faut aller chercher les ressources où elles sont; il faut, sans grever le peuple, se procurer les moyens de rétablir le crédit, et fournir à l'immensité de nos besoins; il faut une ressource organisée de manière que rien ne puisse être arbitraire dans son exécution; il faut que ceux de qui on exigera des sacrifices voient, par l'étendue de la mesure, qu'elle peut parer à tout; il faut que ces sacrifices leur paraissent légers, et qu'ils voient par eux se consolider la République, autour de laquelle tous ceux qui ont une propriété quelconque doivent se réunir par intérêt, s'ils ne s'y réunissent point par sentiment.

Pour atteindre notre but, ce sont les propriétés qu'il faut prendre pour base de la subvention extraordinaire qu'il est nécessaire d'établir.

La contribution foncière déjà existante étant une cote de revenus présumés, et ces revenus pouvant servir à l'évaluation du capital, le rôle de la subvention extraordinaire est fait; il peut être mis en recouvrement dès le lendemain de la promulgation de la loi; l'arbitraire si justement reproché à l'emprunt forcé, les passions, les haines qui ont influé sur sa répartition, et qui en ont rendu le recouvrement impossible, rien de tout cela n'est à craindre; la base existe.

Ainsi, par exemple, si on avait besoin de 200 millions, tout propriétaire serait imposé à une somme égale

à la contribution foncière de l'an 6 ; les cinq millions qui se trouveraient de superflus, seraient déposés pour gage des dégrèvemens jugés légitimes.

Quelle est maintenant la hauteur à laquelle il faut fixer la subvention extraordinaire ?

Quelques réflexions préliminaires doivent ici trouver leur place :

Pour guérir à fond les plaies de l'état et des finances, il faudrait non-seulement trouver les ressources que le moment exige, mais encore assurer à l'avance les dépenses d'une année entière ; il faudrait rétablir le crédit et la confiance, et par conséquent payer ce que l'on doit avec des valeurs fixes ; il faudrait, par des mesures dirigées vers ce but, écarter à jamais cet affreux systême d'arriéré, qui n'est autre chose qu'un systême de banqueroute ; systême destructeur par son essence, qui, éloignant du gouvernement tout homme capable de remplir les obligations qu'il contracte, livre nécessairement les entreprises les plus importantes et les services les plus sacrés, à des intrigans qui ne s'en retirent que par les plus horribles dilapidations, et rapporter la loi du 24 frimaire, sur les liquidations.

Une réflexion bien naturelle se présente en examinant cette masse de besoins : la subvention extraordinaire, doit-on penser d'abord, serait trop forte pour qu'on pût la supporter ; tout le numéraire existant ne suffirait pas pour la payer : ces obstacles sont grands ; il est possible néanmoins de les lever.

Examinons d'abord la hauteur de nos besoins, examinons-les sans nous en effrayer ; nous chercherons ensuite les moyens d'y faire face, et nous croyons les avoir trouvés, peut-être ne nous livrons-nous ici qu'aux illusions d'un rêve, mais c'est celui d'un homme qui aime sa patrie, et qui, sous ce rapport, demande quelqu'indulgence pour ses idées.

Besoins.

Nous répétons ici que le mode de subvention extraordinaire que nous proposons, n'atteint nullement celui qui n'a pour exister que le fruit de son travail ; nous allons, d'après ce, évaluer les besoins dans toute leur étendue.

On a fixé à 700 millions les dépenses présumées de l'an 7, et l'on sait qu'à l'époque du 9 prairial, 220 millions seulement avaient pu rentrer dans le trésor public.

En partant de ce point de comparaison, c'est se faire illusion peut-être que d'espérer que les contributions de l'an 7 puissent produire 450 millions. Les rentrées réelles présenteront donc pour l'an 8 un déficit et un premier article de besoins de 250 millions, ci..... 250,000,000 fr.

Deux cents millions ont été jugés nécessaires pour la levée de 200 mille hommes; on a porté à 100 millions les dépenses extraordinaires : second article de besoins, s'élevant à 300 millions, ci.. 300,000,000 fr.

Là on pourrait s'arrêter; mais l'on ne ferait face qu'aux besoins du moment; mais nous resterions sans crédit; mais la pénurie du numéraire ou autre signe représentatif continuerait d'exister; mais notre commerce resterait dans l'état de langueur où il est, et qui ne peut durer sans être mortel; on aurait fait un grand sacrifice, et on l'aurait fait envain. On n'aurait employé qu'un palliatif dont les effets bornés seraient appréciés par nos ennemis; nous nous serions épuisés pour éloigner seulement l'instant de notre ruine totale.

Il faut donc aller plus loin; il faut, comme nous l'avons dit, ramener le crédit, la confiance, multiplier les signes représentatifs des propriétés et revivifier le commerce; de-là, de nouveaux besoins non moins pressans que les autres, si l'on ne s'arrête pas à ce premier coup-d'œil.

Il faut, sous le double rapport de la guerre et du commerce, porter notre marine au point de force et de splendeur dont elle est susceptible; il faut épou-

550,000,000 fr.

De l'autre part..... 550,000,000 fr.

vanter l'Angleterre par un développement de forces supérieures aux siennes ; il faut profiter de cette activité française qui a fait tant de prodiges ; il faut créer par enchantement une marine formidable, et compter pour rien les sacrifices ; il faut appliquer à cet objet 200 millions, ci..... 200,000,000 fr.

Nos fabriques décroissent chaque jour ; leur décroissement rend plus désavantageuse pour nous la balance du commerce de l'Europe : nous allons chercher à l'étranger ce que notre sol ou notre industrie ne nous produisent pas : nous n'exportons rien en échange, parce que nous ne fabriquons point, parce que notre industrie n'est point en activité, parce que les bras de l'immensité d'ouvriers, dont le sol de la France est couvert, sont sans travail ; encourageons les fabriques, donnons des primes à tous ceux qui en exportent le produits ; ces primes resteront en France, elles ne seront pas perdues pour l'état, elles seront les semences fécondes de produits immenses que nous tirerons de l'étranger ; plus nous donnerons à cette partie intéressante, plus les bénéfices que la République en tirera seront considérables ; il faut appliquer 100 millions au moins à cette partie, ci 100,000,000

Une chambre d'assurance est encore indispensable à notre commerce. Cet établissement aurait des comptoirs dans les différentes places de l'Europe : une avance de 100 millions fournirait les moyens de l'établir ; cette somme ne serait qu'un prêt ; elle rentrerait par la 850,000,000 fr.

Ci-contre..... 850,000,000 fr.

suite au trésor public en diminution des impositions alors nécessaires, ci..... 100,000,000 fr.

Nous avons annoncé que nous prendrions nos besoins dans toute leur latitude : nous ne nous arrêterons donc pas encore ici ; nous le ferons d'autant moins, que les sommes que nous allons porter en ligne seront les bases d'économie réelle.

La République paie tout ce dont elle a besoin à un prix exhorbitant.

Il y aurait folie à penser que cet état de choses changera, tant que l'on n'aura pas rétabli le crédit.

Il faut donc assurer aux fournisseurs leurs paiemens, et notre discrédit est tel, tant de fois la confiance que l'on a eue a été trompée, que des avances peuvent seules ôter toute crainte. Ces avances, que l'on ne ferait qu'au moyen de cautionnemens très-solides, amèneraient sur-le-champ une diminution de 25 pour cent au moins sur le prix de toutes les fournitures. Cet énorme bénéfice vaut bien sans doute que l'on sacrifie à ces avances salutaires 50 millions, ci.... 50,000,000

Une des causes principales encore du désordre de nos finances est l'incertitude sur l'époque des rentrées de fonds publics. Des compagnies pourraient facilement assurer ces rentrées à des époques fixes. Un léger bénéfice les contenterait en leur faisant une avance. Des cautionnemens solides seraient exigés d'elles, et une somme de 50 millions suffirait à cet objet, ci..... 50,000,000

Enfin pour faciliter l'exécution du projet dont il s'agit, pour augmenter le

1000,500,000 fr.

De l'autre part. . . . . 1,50,000,000 fr.

signe représentatif, il est indispensable d'établir une banque.

Beaucoup de projets ont été présentés, plusieurs étaient admissibles ; mais tous ont péché dans le même point : il manquait une garantie qui servît de base à la confiance publique. Pour donner cette garantie, une somme de 100 millions est nécessaire, ci. 100,000,000

Total. . . . . 1,150,000,000 fr.

C'est donc une somme de 1150 millions qu'il faut trouver, et dont il faut rendre le paiement possible.

Tels sont les deux points qu'il nous reste à examiner.

Moyens de trouver ces 1,150 *millions.*

La contribution foncière s'élève à 205 millions, elle est le cinquième du revenu présumé, et ce revenu présumé est évalué lui-même à raison de 5 pour cent des capitaux. La contribution foncière est donc d'un pour cent de ces mêmes capitaux; donc, en demandant à tout propriétaire six pour cent de ses capitaux, la subvention extraordinaire produirait une somme de 1230 millions, elle produirait donc les 1150 millions nécessaires : plus, 80 millions à déposer pour servir de gage aux dégrèvemens qui seraient jugés légitimes, ci . . . . . 80,000,000 fr.

Masse. . . . . 1,230,000,000 fr.

Moyens de rendre le paiement de cette somme possible.

Les propriétaires se libéreraient en souscrivant six

obligations, montant chacune à la somme équivalente à une année de leur contribution foncière.

Ces obligations seraient payables, la première à six mois ; la seconde, à douze ; la troisième, à dix-huit, et ainsi de suite ; elles seraient hypothéquées, par privilège, sur les biens des créeurs.

Les fournisseurs, au moyen des avances dont nous avons parlé, pourraient les prendre pour comptant. La banque, qui les prendrait également pour son fonds de garantie, ainsi que la chambre d'assurance et les fabriques que l'on encouragerait, la banque, disons-nous, en faciliterait la circulation ; tout reprendrait vigueur en même tems, et le produit du paiement des premières échéances, reversé dans la circulation, servirait au paiement des échéances subséquentes ; le rentier serait payé, l'ouvrier serait activé ; le commerce et les fabriques reprendraient la vie ; l'agriculture toucherait le prix de ses denrées ; il acquitterait ' les fermages qu'il doit à son propriétaire ; il acquitterait et le propriétaire lui-même, ainsi que tous les autres citoyens, acquitteraient leurs impositions ; en un mot, la circulation du signe représentatif, cette circulation, dont l'interruption fait notre misère, se ranimerait, et le corps politique recouvrerait son existence.

Tout établissement de contribution (on ne peut se le dissimuler), excite des plaintes graves ; celles qui existent, quoique bien plus légeres que celles que nous proposons, éprouvent les plus grands obstacles dans leur recouvrement.

Ces obstacles sont de deux espèces : le premier, vient de l'insuffisance du signe représentatif et de la stagnation du peu que nous en avons : la combinaison des moyens que nous venons de proposer, y pare ; le second, résulte du regret avec lequel on fait un sacrifice insuffisant aux besoins, et de la crainte qu'inspire cette insuffisance, que de nouveaux sacrifices ne soient successivement demandés.

Notre projet écarte aussi cet obstacle ; sa publicité fera voir que la plaie a été sondée à fond ; que la restaura-

tion du crédit est entière et sûre, et qu'il ne s'agit que d'un grand, mais dernier effort, d'un effort avantageux, sur-tout aux propriétaires qui le feront, puisqu'ils trouveront dans ses effets la consolidation de leurs propriétés; ils en sacrifieront une légère partie pour assurer à jamais la tranquille possession du surplus.

Personne, au reste, n'oserait contester que le délabrement de nos finances ne soit la base principale de l'espoir de nos ennemis, et l'adoption seule de notre projet, plus terrible à leurs yeux que le gain de 20 batailles, amenerait probablement la paix que l'on desire.

Et si cet événement heureux se réalisait, les obligations non-employées pourraient être rendues à ceux qui les auraient souscrites.

Il est quelques détails d'organisation qu'exigerait l'exécution du projet qui précède; il serait facile de les donner, mais il serait inutile de le faire avant que le plan n'ait été adopté; ces détails, d'ailleurs, devant être nécessairement modifiés si le plan l'était lui-même dans quelques-unes de ses bases principales.

On va nous reprocher que notre projet n'atteint pas les porte-feuilles. Prenons-y garde, si nous voulons les atteindre, nous ne le pourrons que par d'arbitraires évaluations de fortune, parmi lesquelles il s'en trouvera beaucoup d'injustes; et telles mesures que l'on prenne, la majorité de ceux qui seront ainsi taxés, se verra dans l'impossibilité de payer. D'ailleurs on aurait à craindre une conséquence bien plus funeste. Les capitalistes convertiraient de suite leurs valeurs en papier sur l'étranger, et par suite iraient joindre leur argent. Cette opération ferait perdre notre change et gagner celui de l'étranger, ferait évidemment sortir de France notre numéraire. Frapper les porte-feuilles, c'est anéantir le peu d'alimens qui restent à notre commerce; c'est lui ôter sa substance, c'est rendre impossible à l'avenir toute espèce de paiement, et frapper la République du coup le plus sensible.

J. B. PAULÉE.

De l'Imprimerie de Gratiot et Compagnie, cul-de-sac Pecquay.